

**Christelle PETEX**

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Ministère du Travail, de la Santé et des  
Solidarités

Madame Catherine VAUTRIN

127 rue de Grenelle

75007 PARIS 07

CP/LC/24/73

La Roche-sur-Foron, le 23 février 2024

Madame la Ministre,

J'ai récemment été sollicitée par plusieurs citoyens de ma circonscription ayant effectué des Travaux d'Utilité Collective (TUC) dans les années 1980 et rencontrant des inquiétudes relatives à leur accès aux droits à la retraite.

En effet, la réforme des retraites, mise en place avec la promesse de corriger les injustices du passé, semblait être une lueur d'espoir pour près de deux millions de particuliers ayant effectué des TUC ou d'autres stages d'insertion. En théorie, ces personnes devraient bénéficier des avancées prévues par cette réforme, leur permettant ainsi de jouir de trimestres validés et d'atteindre plus rapidement le taux plein de leur pension de retraite.

La loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a apporté d'importantes modifications, notamment à l'article L.351-3 du code de la sécurité sociale. Dorénavant, les périodes de stage dont les cotisations seront prises en considération pour l'ouverture des droits à pension. En ce sens, cette mesure vise spécifiquement à inclure les trimestres effectués par les stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre des TUC.

Malgré cette avancée, certaines lacunes persistent. En effet, le dispositif réglementaire n'a pas encore été modifié pour permettre la prise en compte de trimestres réputés cotisés en qualité de TUC pour le bénéfice du dispositif de carrière longue. En d'autres termes, les particuliers de carrières longues restent pénalisés, ne pouvant ainsi bénéficier d'un départ anticipé avant l'âge légal de départ à la retraite.

Cette situation a souligné la présence d'inégalités malgré les avancées de la réforme. Bien que des progrès aient été réalisés pour reconnaître les contributions des personnes ayant effectué des TUC et autres stages d'insertion, il reste encore des ajustements à mettre en place pour garantir une équité totale dans l'accès aux droits à la retraite.

Au vu de la situation dans laquelle se trouvent les personnes ayant effectué une carrière longue de Travaux d'Utilité Collective, je sollicite votre bienveillance dans l'examen de cette requête, prenant ainsi en considération la nature de leur carrière.

Restant à votre entière disposition,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Meilleures salutations,  
Votre députée,  
